

Près de 7.000 gros électroménagers ont retrouvé une seconde vie grâce aux centres de réutilisation electroREV

En 2015, 4.759 tonnes de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ont été collectées par les 5 centres de réutilisation spécialisés dans le gros électroménager en Wallonie et à Bruxelles. Regroupés sous le label electroREV, ces centres de réutilisation reconnus par Recupel proposent du matériel de seconde main de qualité, révisé et garanti 1 an. En outre, ces entreprises d'économie sociale contribuent à l'insertion socioprofessionnelle par la formation de plus de 230 stagiaires et créent de l'emploi pour 215 personnes éloignées du marché traditionnel. D'autres éléments pourraient améliorer les performances de ce secteur.

Un taux de réutilisation remarquable

DEEE ? De quoi s'agit-il ? Sous le terme DEEE sont repris ce que l'on appelle plus communément les déchets d'équipements électroménagers : frigo, congélateur, lave-linge, lave-vaisselle, cuisinière, TV... En 2015, 7,57 % des appareils collectés par ces cinq centres ont été réutilisés et ont retrouvé une nouvelle vie. Même si ce taux est stable depuis une dizaine d'année, la performance des centres de réutilisation est croissante. En effet, en 5 ans le nombre de machines remises sur le marché de deuxième main a augmenté de plus de 50 % (de 4.400 machines en 2010 à près de 7.000 machines en 2015). Si l'augmentation de la collecte de ces centres a pu augmenter c'est grâce à leur prestation de services de bonne qualité. Ce qui leur a rapporté l'attribution de nouveaux marchés de collecte pour le compte de Recupel (l'organisme responsable de reprise des appareils en fin de vie).

Un label de qualité

Les cinq centres de réutilisation electroREV sont membres du réseau RESSOURCES, il s'agit d'entreprises qui participent à la dynamique de l'économie sociale. Ils s'engagent via le label electroREV à respecter une série de modes opératoires et de techniques communs pour la remise en fonctionnement de gros électroménagers. Ces appareils révisés sont proposés à la vente avec une garantie de 1 an, au tiers du prix du neuf. Ils répondent à la demande d'un public souvent défavorisé à la recherche de biens devenus de première nécessité avec un bon rapport qualité/prix.

Comment faire mieux ?

Les centres de réutilisation font régulièrement le point sur les principaux freins de ce secteur en expansion. Trois leviers ont été identifiés :

1. Se fixer des objectifs clairs

- Même si la Belgique se positionne déjà bien en matière de réutilisation par rapport à d'autres pays, au vu du potentiel de réutilisation encore disponible (le Belge produit 26kg/an/hab de DEEE), **un objectif distinct pour la réutilisation des DEEE, serait un véritable coup d'accélérateur pour le secteur.** A ce jour, le taux fixé comprend tant la réutilisation que le recyclage.

2. Réglementer contre l'obsolescence programmée

- Autre principal enjeu de la filière : faire face à la baisse de qualité des équipements électroménagers. En effet l'obsolescence programmée compromet la survie de l'activité de réparation : durée de vie limitée, pièces de rechange non disponibles... tout est organisé pour augmenter le taux de remplacement des produits alors qu'une éco-conception de ceux-ci aurait un impact positif tant pour l'environnement que le consommateur. Autant de points à réglementer en amont avec les constructeurs.

3. Sensibiliser le citoyen

- Enfin la collecte préservante des appareils est un enjeu important pour préserver le potentiel de réutilisation des machines. A ce jour, le système mis en place ne permet pas de faire des collectes favorisant la réutilisation. C'est pourquoi les centres de réutilisation organisent également des collectes gratuites à domicile de machines qui ne sont plus utilisées. Il s'agit pour le citoyen d'avoir le bon réflexe et les services à proximité !



En conclusion, notons également que ces performances sont réalisées avec un nombre de centres de réutilisation stable depuis plusieurs années, une augmentation de ces centres ainsi qu'une plus grande couverture géographique ne pourraient qu'être bénéfiques au secteur. Se doter d'un centre de réutilisation est un investissement financier lourd pour l'économie sociale et un défi en terme d'accès au gisement nécessaire à l'activité. Un appui des Régions sur les leviers identifiés ainsi que des aides à l'investissement serait idéal pour développer le secteur.

Liste des Centres de réutilisation :

- **Les Petits Riens** - rue de Zuen, 69 à 1070 Bruxelles - 02/537.30.26
- **R.APP.EL** - rue du Bon Voisin, 2 à 1480 Oisquercq (Tubize) - 02/355.07.49
- **Trans'Form** - avenue de Philippeville, 290-292 à 6001 Marcinelle - 071/37.65.05
- **Sofie** - chaussée verte, 25/3 à 4460 Grâce-Hollogne - 04/222.41.11
- **Le Hublot** - rue de Gembloux, 500 à 5002 Saint-Servais - 081/74.16.42

Les machines electroREV se retrouvent dans quelque 20 points de vente du réseau RESSOURCES repris sur le site web : www.electrorev.be.

Lexique:

- **Réemploi/Réutilisation** : Deux termes cohabitent en Belgique pour désigner « toute opération par laquelle des produits sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. » Le réemploi/réutilisation permet, en prolongeant la durée de vie d'un produit, de retarder son arrivée dans le dispositif de collecte et de traitement des déchets. On parle aussi de seconde main, récup', achat d'occasion, vintage...
- **DEEE** : Déchets d'équipements électriques et électroniques soit les gros blancs (frigo, four, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière...) et le petit-électroménager (robot, sèche-cheveux, fer à repasser, cafetière...)
- **Entreprise d'économie sociale** :
Par économie sociale, on entend les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés à finalité sociale dont l'éthique se traduit par les principes suivants :
 - une finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit : l'objectif premier des entreprises d'économie sociale n'est pas de maximiser les bénéfices mais de développer d'autres plus-values comme la création d'emplois, la protection de la nature, le service de proximité qui font partie intégrante du projet.
 - une autonomie de gestion : leur gestion ne dépend ni d'un actionnaire privé ni de l'État ;
 - un processus de gestion démocratique et participative
 - une primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.Ces 4 principes ont été définis par le Décret du Conseil wallon de l'économie sociale en 2008. L'économie sociale et solidaire fait aujourd'hui figure d'alternative économique.

A propos de RESSOURCES

Le réseau RESSOURCES regroupe une soixantaine d'entreprises d'économie sociale actives dans la réduction des déchets par la récupération, la réutilisation et la valorisation des ressources. Il est actif tant dans les filières classiques (textile, encombrants, équipements électriques et électroniques) qu'émergentes (bois, vélos, déchets de construction, déchets verts, services industriels ou encore cartouches d'imprimantes) de l'économie sociale de la récupération et du recyclage. Les membres du réseau sont des acteurs indispensables de la prévention environnementale. Ils sont moteur de développement local, vecteur de liens de solidarité et créateur d'emplois. www.res-sources.be

Contact RESSOURCES

RESSOURCES asbl - rue Nanon 98 - 5000 Namur - www.res-sources.be - www.electrorev.be

- **Arabelle Rasse** - Chargée de communication - 0495/20 00 08 - a.rasse@res-sources.be
- **Emmanuelle Romain** - Chargée de Missions pour la filière DEEE - 081/390 710 - e.romain@res-sources.be

